

CONCERTO

KAUFMAN \triangle BROAD

MONSIEUR LE PRESIDENT
GRANDSOISSONS AGGLOMERATION
LES TERRASSES DU MAIL
11, AVENUE FRANÇOIS MITTERRAND
02880 CUFFIES

Neuilly-sur-Seine, le 23 août 2021

LRAR n° 2C 132 197 5784 9

N/Réf. : 2021/50/MN-JLTT

Objet : Avis sur l'usage futur des terrains accueillant le projet de plateforme logistique de la société CONCERTO

Monsieur Alain CREMONT,

La société CONCERTO souhaite implanter une plateforme logistique sur le ban communal de Ploisy, sur des terrains appartenant à GRANDSOISSONS AGGLOMERATION.

L'exploitation de l'établissement de la société CONCERTO relève du régime de l'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement et un dossier de demande d'enregistrement sera prochainement déposé auprès des services de la Préfecture de l'Aisne.

L'article R.512-46-4 du Code de l'environnement précise à l'alinéa 5 que l'avis du président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme, ainsi que l'avis du propriétaire des terrains, sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêté définitif de l'installation, doit être sollicité.

La société CONCERTO se propose de conserver l'usage industriel au périmètre de l'établissement lors de la cessation définitive d'activité.

Par la présente, Monsieur Alain CREMONT, nous avons l'honneur de solliciter votre avis sur la destination ultérieure de ces terrains, dans le cas de la cessation d'activités de la plateforme logistique de la société CONCERTO.

Nous restons à votre entière disposition pour vous apporter toute information complémentaire que vous pourriez souhaiter.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur CREMONT, l'assurance de notre considération distinguée.

Maxime NEMETHY
Directeur du Développement

